

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 28 août 2023
19h30 (retardée jusqu'à 20h45)
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Sylvie Collette-Boudreau
Patricia Bourque-Chevarie
Paul Boudreau
Jean-Claude Bertin
Germaine Gallant
Émile O'Brien
Peter Breau
Janice Cormier
Roland Cormier
Joël Despres
Harry McInroy
Murray Lloyd

Membres non volants Victor Boudreau, Directeur général
présents:

Sylvain Montreuil, Greffier
Julie Bélanger
Danny Pellerin
Robert McEwen
Carole Laneuville

1. Ouverture de la séance

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 20h45.

2. Constatation du quorum par le greffier

Le greffier constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Joël Despres

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5. Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 26 juin 2023 et des réunions extraordinaires du 12 juillet 2023 et 22 août 2023 sont acceptés tels que présentés.

5.1 Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 juin 2023

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 26 juin 2023 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 juillet 2023

Proposé par: Joël Despres

Appuyé par: Roland Cormier

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 12 juillet 2023 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

5.3 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 août 2023

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 22 août 2023 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

6. Présentations publiques/pétitions/délégations

7. Lecture de correspondance

7.1 Bowers'Construction Ltd.

La Ville de Shediac a reçu une demande de Bowers' Construction Ltd. qui aimerait que le conseil municipal accorde une permission spéciale leur permettant de débiter le travail 30 minutes plus tôt que le règlement 91-25 en ce qui concerne le bruit excessif. Ils aimeraient commencer le travail vers 6h30 au lieu de 7h00 sur leurs sites des rues Pleasant et Inglis, de même que sur la promenade Greenwood.

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Émile O'Brien

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, en vertu de l'arrêté 91-25, Arrêté relatif à la prévention de bruits excessifs, le Conseil accorde une permission spéciale à Bowser's Construction afin de permettre le début des travaux sur les phases 1 et 2 du projet de reconstruction de la rue Pleasant à partir de 6h30 (comprenant des travaux sur les rues suivantes: Pleasant, Centennial, Seaman, Elizabeth, Robidoux et Belliveau), ainsi que pour les projets de la rue Inglis et promenade Greenwood.

MOTION ADOPTÉE

7.2 Festival Hom'Art - Demande pour la fermeture de rues

Comme chaque année, le Festival du Hom'Art demande à la municipalité pour certaines permissions spéciales pour fermer temporairement certaines rues ou portions de rues.

L'Administration recommande au conseil d'accorder ces permissions spéciales.

Proposé par: Émile O'Brien

Appuyé par: Joël Despres

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accorde les permissions spéciales demandées par le Festival Hom'Art concernant la fermeture de certaines rues pour 2023.

MOTION ADOPTÉE

8. Rapports des comités permanents et spéciaux

8.1 Rapports financiers divers

Le directeur général Victor Boudreau prend un instant pour accueillir la nouvelle directrice des finances, Carole Laneuville au sein de l'équipe de la Ville de Shediac.

Paul Boudreau demande si la Ville de Shediac a toujours un budget réservé pour l'acquisition de caméras de sécurité pour la municipalité. Victor Boudreau mentionne que la municipalité est justement en train de procéder à l'étude et le développement d'une initiative permettant l'achat de caméra de surveillance, spécialement avec les cas de vandalisme qui ont touché la municipalité récemment.

8.2 Services de protection

8.2.1 Services de police

8.2.2 Services d'incendie

Le rapport mensuel des statistiques pour le mois de juillet 2023 est circulé à titre d'information.

Paul Boudreau s'interroge à propos des collisions avec des chevreuils sur la route 15. Il demande si la municipalité pourrait entrer en contact avec le ministère des Transports et Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour voir à la possibilité d'accroître la sécurité des automobilistes sur la route 15 avec l'ajout de clôtures.

8.3 Rapport des permis de construction

9. Rapport du directeur général

10. Recommandations de la CSRSE

11. Affaires non terminées

12. Introduction des affaires nouvelles

13. Demandes de renseignements par les membres du conseil

Roland Cormier s'interroge sur les problèmes d'eau sur la rue Sébastien. Est-ce l'équipe de la Ville de Shediac sait ce qui se passe avec cette situation? Robert McEwen indique que son équipe est en discussion avec les consultants de ce dossier pour obtenir plus d'informations.

Paul Boudreau se demande où en est rendu le projet de la surface multisport, après que les projets de rénovation aient été annulés. Victor Boudreau indique que l'équipe évalue l'équipement qui pourra être acheté et envisage déjà les premières activités qui pourraient être tenues sur le site. Aussi, il aimerait connaître la nature des travaux effectués dans les sentiers près de la rue Bellevue Heights. Victor Boudreau précise qu'il s'agit de la réalisation de travaux de finition et d'aménagement près du sentier.

Jean-Claude Bertin indique que le centre touristique au parc Rotary n'a pas de documents promotionnels à propos de la vieille gare qui est un endroit historique important pour Shediac. Il croit aussi que plus d'importance devrait être apportée à ce site et que des étudiants pourraient même y travailler pendant l'été. Il s'interroge également à propos de la maison Pascal-Poirier pour savoir où en sont les travaux prévus. Le directeur général, Victor Boudreau précise que dans l'attente des travaux, une bâche a été placée pour recouvrir le toit. M. Bertin conclut en disant que le stationnement du parc Rotary est constamment rempli et qu'il faudra songer à trouver une façon de l'agrandir.

Patricia Bourque-Chevarie demande si tous les transferts de terrain sur la rue Christian ont été effectués. Victor Boudreau mentionne que récemment des documents ont été signés par l'administration, alors il s'agit sûrement d'une question de temps avant que ce soit finalisé.

Émile O'Brien croit que la Ville de Shediac devrait réévaluer le programme d'incitatif économique. Le maire mentionne que le comité entend évaluer la portée des incitatifs dès cet automne.

14. Présentation et lecture des arrêtés

14.1 1^{re} lecture de l'Arrêté No. Z-14-44 52Z

Paul Boudreau s'interroge sur le déroulement des 2^e et 3^e lectures si la 1^{re} lecture est acceptée dans cette réunion ordinaire. Le maire indique que dès la prochaine réunion du 5 septembre, les lectures pourraient être amenées au conseil, toutefois il n'y a pas d'obligation. Les lectures peuvent être faites plus tard cet automne.

Harry McInroy mentionne qu'il ne s'oppose normalement pas contre les recommandations du PRAC et du PAC par rapport aux questions de zonage, mais il estime que Denis Arsenault a présenté de très bons points et que si c'est effectivement le cas que cette question ne fait pas partie du Plan municipal, il entend appuyer cette première lecture et l'amendement.

Émile O'Brien estime que la proposition est très bonne. Ajouter une zone de 15 mètres entre le R1 et le R3 permettra d'ajouter des espaces verts et il va appuyer cette demande et la première lecture.

Proposé par: Murray Lloyd
Appuyé par: Germaine Gallant

QUE le dépôt d'un arrêté intitulé "Arrêté N° Z-14-44-52Z, un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Shediac" soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture par son titre.

MOTION ADOPTÉE

Proposé par: Murray Lloyd
Appuyé par: Germaine Gallant

Le greffier fait la première lecture de l'Arrêté N° Z-14-44-52Z par son titre.

Il est proposé qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté N° Z-14-44-52Z par son titre.

La première lecture de l'arrêté est acceptée par le conseil à l'unanimité.

MOTION ADOPTÉE

14.2 1re lecture de l'Arrêté No. Z-14-44 53Z

Paul Boudreau indique que le développeur aimerait prendre la parole devant le conseil. Le maire Roger Caissie laisse entendre que l'audience publique servait justement à cela et qu'à ce moment ce n'était plus possible.

Le conseiller Roland Cormier demande au maire Roger Caissie si avec une décision unanime du conseil il serait possible d'entendre à nouveau le développeur. M. Caissie indique que si un membre du conseil veut poser une question au développeur, étant donné qu'il est présent dans la salle, cela serait permis.

Harry McInroy estime que tout le monde a eu la chance de s'exprimer lors de l'audience publique.

Roland Cormier demande si les projets d'égouts et d'eau potable sont seulement nécessaires que si le projet de 600 unités va de l'avant. Le directeur général Victor Boudreau indique que pour tout développement dans le même secteur de la ville, il sera nécessaire qu'une mise à jour du système d'égouts et d'eau de la ville soit effectuée. Toutefois, ce projet ne peut pas être réalisé si les changements ne sont pas faits.

Harry McInroy s'oppose à cette motion afin de procéder à la première lecture de cet amendement à l'arrêté municipal. Pour lui, ce projet est tellement loin dans le futur et comprend tellement d'étapes qui devront être réalisées avant de pouvoir être construit, qu'il croit que c'est précipité pour approuver cet amendement. Le conseiller McInroy demande un vote enregistré sur cette motion.

Peter Breau désire féliciter le développeur Alex Girouard et son équipe pour tout le travail qu'ils font dans la région de Shediac. Ce projet est très intéressant, mais il y a plusieurs failles et après avoir pris connaissance des lettres et de toutes les informations, il croit que la question de la

circulation et de la sécurité dans le secteur du projet est trop grande et pour cette raison il va supporter la recommandation du PRAC et il votera contre cet amendement.

Murray Lloyd est en faveur de ce projet. Il croit que c'est une excellente façon pour la municipalité d'accéder à des fonds monétaires que la Ville de Shediac aura besoin dans les prochains 5 à 10 ans. Il est possible que nous fassions face à une pénurie de logements dans le futur et nous allons devoir la affronter. Aussi, la Ville de Shediac aura besoin de fonds pour financer des projets comme une piscine, une bibliothèque ou une caserne de pompiers et un projet comme celui-là permet d'augmenter l'assiette fiscale de la municipalité et de financer les projets futurs.

Paul Boudreau se penchera du côté de l'opinion des experts et votera contre la 1re lecture de l'amendement. Pour lui, le rôle du conseil est de représenter les citoyens de la Ville de Shediac et dans ce cas-ci il s'agit d'une décision difficile, mais il y a beaucoup trop d'inquiétudes des citoyens et des experts et il croit qu'on doit les écouter.

Roland Cormier croit que nous avons besoin d'augmenter l'assiette fiscale de la municipalité pour être en mesure de maintenir les taux de taxation à un bas niveau et aussi pour supporter tous les projets d'infrastructure nécessaires au sein de la Ville de Shediac. Voilà pourquoi, il votera en faveur de la 1re lecture et de l'amendement.





Émile O'Brien estime qu'il est important de prendre en compte les opinions et les inquiétudes exprimées par les citoyens et leur message est clair et il doit les écouter. Il votera donc pour rejeter la motion et garder le zonage actuel à du R2 résidentiel à moyenne densité.

Proposé par: Roland Cormier

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QUE le dépôt d'un arrêté intitulé "Arrêté N° Z-14-44-53Z, un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Shediac" soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture par son titre.

Voting Member	Oui	Non	Abstention	Conflit	Absent
 Sylvie Collette-Boudreau		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Patricia Bourque-Chevarie		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Paul Boudreau		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Jean-Claude Bertin		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Germaine Gallant		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Émile O'Brien		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Peter Breau		<input checked="" type="checkbox"/>			
 Janice Cormier		<input checked="" type="checkbox"/>			

 Roland Cormier	<input checked="" type="checkbox"/>
 Joël Despres	<input checked="" type="checkbox"/>
 Harry McInroy	<input checked="" type="checkbox"/>
 Murray Lloyd	<input checked="" type="checkbox"/>

MOTION REJETÉE

15. Motions et résolutions

15.1 Nomination de la Directrice des finances

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la Gouvernance locale* (article 71(1)) le conseil de chaque gouvernement local nomme un greffier, un trésorier et un auditeur;

ATTENDU QU'UN processus d'appel de candidatures a été lancé pour pourvoir le poste de Direction des finances;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'ON accepte la recommandation du comité de sélection composé du maire Roger Caissie, de la conseillère Patricia Bourque-Chevarie, du directeur général, Victor Boudreau et du consultant, Kenneth Losier, telle que présentée dans le rapport d'embauche soumis au conseil le 12 juillet 2023;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Mme Carole Laneuville soit embauchée sur une base permanente au poste de directrice des finances (trésorière) à un salaire selon la grille salariale et le salaire entendu entre les parties en plus des avantages sociaux prévus (assurance santé/dentaire, fonds de pension et quatre (4) semaines de vacances) depuis son entrée en fonction le 31 juillet 2023;

MOTION ADOPTÉE

15.2 Nomination - Résolution bancaire

Avec l'entrée en fonction de la Directrice des finances, Carole Laneuville, il est nécessaire de procéder à des changements en ce qui concerne les signataires de la Ville de Shediac. Le maire Roger Caissie, la maire suppléante Sylvie Colette-Boudreau, le directeur général Victor Boudreau et la directrice des finances, Carole Laneuville, seront donc autorisés à signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac.

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Paul Boudreau

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Shediac doit désigner les personnes ayant l'autorité de signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac;

ATTENDU Qu'à la suite de l'entrée en fonction de la directrice des finances, Carole Laneuville, il est nécessaire d'apporter des changements au niveau des signataires pour la municipalité de Shediac;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DONC RÉSOLU QUE le maire Roger Caissie, la maire suppléante Sylvie Colette-Boudreau, le directeur général Victor Boudreau et la directrice des finances, Carole Laneuville, soient autorisés à signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac.

MOTION ADOPTÉE

15.3 Brigadier à l'école MFB

Le contrat du brigadier de l'école MFB doit être renouvelé. M. Maurice Boudreau a démontré de l'intérêt à poursuivre son travail. Victor Boudreau précise qu'après avoir évalué et comparé le salaire offert par la Ville de Shediac et d'autres municipalités de la région du sud-est, la Ville de Shediac offre un salaire extrêmement compétitif avec les autres régions. L'Administration recommande donc de maintenir l'offre salariale qui avait été discutée en juin dernier, soit 1000\$ par mois de septembre à décembre 2023 et 1050 \$ par mois de janvier à juin 2024.

Proposé par: Joël Despres

Appuyé par: Janice Cormier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'on retienne les services de Monsieur Maurice Boudreau à titre de brigadier scolaire pendant l'année scolaire 2023-2024; que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente et que la rémunération pour fournir ce service soit fixée à 1000 \$ par mois de septembre à décembre 2023 et 1050 \$ par mois de janvier à juin 2024.

MOTION ADOPTÉE

15.4 Résolution - changement à l'horaire des réunions du conseil municipal

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Paul Boudreau

ATTENDU QUE l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shediac no. 23-03 doit être utilisé pour élaborer le plan de déroulement des réunions du conseil;

ATTENDU QUE les règlements de l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shediac no. 23-03 peuvent être suspendus moyennant un vote à l'unanimité des membres du conseil présents;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les réunions plénières du 5 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2023 soient annulées.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le calendrier des réunions ordinaires soit modifié pour ajouter des réunions les 5 septembre, 18 septembre, 2

octobre, 16 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre et 18 décembre 2023. Ces réunions débuteront à 18h plutôt qu'à 19h.

MOTION ADOPTÉE

16. Nominations aux comités

17. Ajournement

La conseillère Germaine Gallant propose l'ajournement de la réunion vers les 21h48.

Roger Caissie, maire

Sylvain Montreuil, greffier